

## ***ENSEMBLE CHANGEONS NOS PRATIQUES***

**Depuis quelques temps votre commune a modifié ses méthodes d'entretien des voiries et des espaces verts et ce changement vous a peut-être interpellé...**

Comme vous le savez, 16 communes ont confié au SIAEP de la forêt de Rambouillet la gestion d'une eau de qualité.

Quinze d'entre-elles, dont votre commune, ont pris un engagement en signant la charte « Objectif 0 phyto ». Cet engagement répond aux problèmes créés par les produits phytosanitaires (*pesticides, herbicides...*) et notamment à leur impact sur la qualité de l'eau des nappes souterraines qui alimentent les forages de notre territoire.

Les analyses réalisées par l'Agence régionale de santé, montrent que l'air, la pluie, le sol et les eaux de surface et souterraines sont, chez nous comme dans beaucoup d'autres régions, contaminées par de nombreuses substances.

Faute d'un recul suffisant, il est encore difficile d'envisager l'impact global qu'auront ces substances sur la santé et l'environnement à long terme, mais dans ce domaine comme dans tant d'autres le principe de précaution doit s'appliquer eu égard au rôle vital de l'eau pour l'être humain.

### **Donner l'exemple**

C'est la raison pour laquelle le SIAEPFR a fait réaliser une étude sur chaque commune de son périmètre dans le but d'informer, de sensibiliser et de former les élus et les personnels des communes :

- *À la législation propre à l'usage des produits phytosanitaires ;*
- *Aux dangers de leurs mauvais usages ;*
- *Aux bonnes pratiques ;*
- *À la mise en place des Plans de gestion différenciée des espaces verts.*

Consciente qu'elle a un rôle d'exemple à jouer pour améliorer les pratiques d'entretien et limiter, voire supprimer, l'usage de ces pesticides sur la voirie, les parcs, les massifs, les terrains de sport et les cimetières, votre commune s'est engagée à :

- *Maitriser les pratiques d'utilisation de ces produits phytosanitaires en mettant en place une gestion différenciée ;*
- *Renoncer progressivement aux produits phytosanitaires sur les emprises communales ;*
- *Recourir aux solutions alternatives disponibles pour atteindre à terme la suppression totale de ces substances actives.*

## Changer notre regard

Ces nouvelles pratiques entraînent un changement dans l'environnement qui peut, pour certains, être assimilé à un manque d'entretien et nécessite de changer le regard que l'on porte sur les espaces verts qui nous environnent et à répondre aux questions suivantes :

- ✦ *Est qu'un espace sauvage près d'un cours d'eau est moins beau qu'un espace désherbé à grand renfort de pesticides sachant que ces produits vont souiller le cours d'eau, asphyxier l'écosystème et polluer les nappes phréatiques par infiltration ?*
- ✦ *Est ce que la présence d'herbe dans les joints du caniveau vaut la peine de déverser des désherbants sur une surface imperméable sachant qu'aux premières pluies, ceux-ci vont être lessivés et vont rejoindre directement la rivière avec tous les dommages collatéraux sur la faune et la flore qu'on imagine ?*

**Lorsqu'on sait qu'un des désherbants les plus utilisés par le grand public et les collectivités contient 40% de glyphosate et qu'un seul bouchon de stylo (10ml) de ce produit pollue une rivière de 1 km de long sur 1m de large et de profondeur... on est en droit de se poser ces questions... et de faire savoir que si cette démarche modifie sensiblement le paysage par endroits, ces changements vont dans le sens d'un environnement moins pollué, donc plus sain pour la nature et pour les hommes.**

Ces pratiques se mettent en place pas à pas. Chaque commune avance à son rythme en restant à votre écoute, à l'écoute des nouvelles pratiques des autres communes qui partagent la même ambition sans perdre de vue l'objectif premier qui est la préservation de la qualité de l'eau.